



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

30 mars 2009

Le 30 mars 2009 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 24 mars 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 34

M. Pierre BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Jean-François BELLET (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENNAIRE – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ .

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Roger PERINET (représentant M. Philippe MARIACHER).

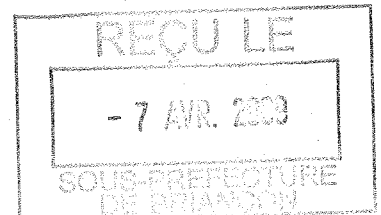
Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNE POUVOIR : M. Thierry DUCURTIL à M. Guy HERMITTE.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.



DELIBERATION N°2009-014 DU 30 MARS 2009

Rapporteur : M. le Président

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la Loi Sapin du n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de service public et en particulier l'article L1411-5 qui suppose la création d'une Commission de Délégation de Service Public composée de droit du Président de la Communauté de Communes, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus par le Conseil Communautaire en son sein,

Vu l'article 2-1 du Règlement Intérieur de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Considérant la nécessité de créer la Commission de Délégation des Services Publics, au sein de la Collectivité

Vu les propositions formulées par le Bureau en date du 10 mars 2009,

Il est procédé, selon le mode scrutin de la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des titulaires puis des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Vu le résultat du scrutin,

DÉLIBÈRE

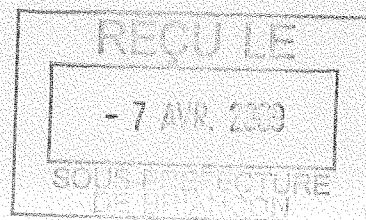
■ Elit, en qualité de membres titulaires :

- M. Guy HERMITTE
- M. Xavier CRET
- M. Henry RAOUX
- M. Thierry DUCURTIL
- M. Pierre BOUVIER

■ Elit, en qualité de membres suppléants :

- Mme Laurence FINE
- M. René SIESTRUNCK
- M. Alain FARDELLA
- M. Jean-Pierre SEVREZ
- M. Pierre LEROY

■ Décide que la commission de délégation de services publics sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat.



Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. : - 6 AVR. 2009

- 8 AVR. 2009

Date affichage :